

DOSSIER DE PRESSE



DÉPART DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Mardi 29 mai 2018 à 12h30

Stade Henri-Desgrange

CONTACTS PRESSE

Karine DURQUETY – 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 karine.durquety@larochesuryon.fr
Yan BALAT – 02 51 47 45 70/ 06 14 55 48 82 yan.balat@larochesuryon.fr

Hôtel de ville – Place Napoléon – BP 829 - 85 021 La Roche-sur-Yon cedex
www.larochesuryon.fr

La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CCAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé jusqu'en 2020 pour permettre d'intégrer des jeunes sur des missions ayant pour dimension essentielle l'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a choisi de s'engager pleinement dans ce dispositif afin de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

L'accueil de volontaires

Pour rappel, en 2014 la collectivité avait accueillis 9 jeunes volontaires dans 7 services différents. 7 femmes et 2 hommes. La majorité de niveau Bac et BAC+.

En **2015/2016**, **16 jeunes** ont été accueillis sur 15 services. 13 femmes / 3 hommes.

En **2016/2017**, **17 volontaires** ont été accueillis sur 10 services. 10 femmes/ 7 hommes.

En **2016/2017**, **17 volontaires** ont été accueillis sur 10 services. 10 femmes/ 7 hommes.

En **2017/2018**, **11 jeunes** ont été accueillis sur 10 services. 8 femmes/3 hommes.

VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE 2018-2019

	Direction / Service	Missions	Publics visés	Volontaire	Dates	
1	Direction Culture / Médiathèque Benjamin Rabier	Portage de livres et documents auprès des personnes empêchées	Personnes isolées et/ou "empêchées"	Laëtitia FERRARIS	01/10/17	31/05/18
2	Direction Culture / Ecole d'art	Médiation et mise en valeur des ateliers, et actions de l'école d'art	Personnes fréquentant école d'art	Gautier BIMONT	09/10/17	08/06/18
3	Direction de l'Animation des Quartiers et de la Jeunesse / 14BIS	"Passeur d'infos" et webreporter jeunesse auprès des jeunes yonnais	15/29 ans ville et agglo	Alan MANIJEAN	01/10/17	31/05/18
4	Direction de l'Animation des Quartiers et de la Jeunesse / 14BIS	"Passeur d'infos" et webreporter jeunesse auprès des jeunes yonnais	15/29 ans ville et agglo	Lenna ANNOPOULOS	01/10/17	31/05/18
5	Direction Culture / Musée	Médiation au sein du musée auprès des différents publics accueillis	Enfants, jeunes	Jennifer GAUTHERIN	16/10/17	15/06/18
6	CCAS / EHPAD Vigne Aux Roses	Co-animation auprès des résidents de l'EHPAD	Personnes âgées en résidence	Lauryn SIMONNET	01/10/17	31/05/18
7	Direction de la Culture	Contribuer à la médiation et à l'organisation des manifestations et actions culturelles portées par la Ville de La Roche sur Yon	Tout public, partenaires	Florian RICHARD	15/10/17	14/05/18
8	CCAS / EHPAD Boutelier	Co-animation et action intergénérationnelle avec les résidents	Personnes âgées en résidence	Angel MARIN	01/10/17	31/05/18
9	Direction Education - Service Restauration	Lutte contre les gaspillages alimentaires et le bruit en restauration scolaire	Enfants, équipes éducatives, encadrants	Claire HARDY	01/11/17	30/06/18
10	Développement Durable – Agenda XXI	Co-animation et accompagnement des familles Défi des familles Zéro déchets	Tt public	Fanny LIBERT	07/11/17	06/07/18
11	Service Cohésion Sociale - PRE	Accompagner les enfants (2/16 ans) et les familles dans le cadre des actions du Programme de Réussite Educative	Enfants 2/16 ans et familles	Marianne LARIVÉ	28/12/17	27/07/18

Le tutorat sur la collectivité

Un tuteur ou une tutrice s'engage à accompagner durant toute la mission un ou plusieurs volontaires. Cet accompagnement et la démarche de suivi que nous proposons est essentiel dans la réussite de chacun des jeunes volontaires, et dans la réussite de chaque mission.

La majorité d'entre eux participent à la formation proposée par les services de la DDCS85 – Unis Cités et la FOL85.

Plusieurs **points d'étape**, durant lesquels sont présents le jeune volontaire, le/la tuteur/trice, une personne du service des Ressources Humaines et le Référent Service civique. Il s'agit de faire le point certes sur la mission, mais aussi sur le projet du/de la jeune volontaire (professionnel et/ou personnel) et de se fixer des objectifs post-mission.

Formation

Les volontaires auront pu bénéficier durant cette année :

- de temps de formations internes aux services en lien ou non avec des partenaires de la ville, autour des pratiques numériques et de la vidéo, de la communication
- d'un temps de découverte du Conseil Municipal et d'une rencontre avec M. le Maire, Luc BOUARD et les élus à la jeunesse et vie étudiante (F.Caumeau), Adjoint aux Sports et jeunesse (S.Allain).
- des formations externes proposées par des partenaires, ou dans le cadre de partenariats sur certaines actions.
- Formation PSC1 avec la Protection Civile
- La Formation Civique et Citoyenne destinée à développer la citoyenneté et le civisme des volontaires : proposée par la FOL 85 – Ligue de l'enseignement et renforcée par des actions internes (Conseil municipal, temps d'échanges...)
- Différents temps de rencontres intervolontaires au niveau de la collectivité et avec l'AMAQY : pour connecter les volontaires entre - eux, permettre des passerelles entre missions, s'inscrire dans une dynamique commune et faire le point sur le dispositif et son organisation sur la ville et en général.

Les effets ressentis sur la collectivité

... au niveau des services de la collectivité

- >> Dynamique d'accueil dans les services avec l'ensemble des agents au-delà des tuteurs,
- >> Les échanges, sollicitations, interrogations des jeunes volontaires sur le fonctionnement des services amènent à s'interroger sur les pratiques
- >> Dynamiques interservices : entre tuteurs et responsables accueillant des jeunes volontaires. Interconnaissance et meilleure connaissance de la collectivité.
- >> Des résultats concrets, des synthèses, retours sur les missions réalisées qui permettent à certains services de déterminer des axes de travail pour améliorer la qualité du service

... au niveau des publics accueillis, usagers de la collectivité

>> Plus-value qualitative dans les liens avec les usagers : échanges plus nombreux, plus riches, d'une durée plus longue aussi.

>> Relation de pair à pair qui engendre une autre représentation de la collectivité plus « jeune » plus « dynamique »

>> Une collectivité qui apparaît comme plus ouverte avec des profils de mission en médiation, ou « hors les murs » notamment

>> Une autre approche des publics, usagers, moins marquée « institution »

Le cadre du dispositif de service civique

La loi du 10 mars 2010 permet pour un jeune, de vivre un **engagement citoyen reconnu et valorisé et de vivre de nouvelles expériences** ; c'est l'opportunité de se rendre utile et de s'impliquer dans la vie locale ; un moyen d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour la collectivité, accueillir un volontaire, c'est afficher sa volonté **d'encourager et de valoriser l'investissement des jeunes** ; c'est accompagner leur trajectoire sociale et professionnelle; c'est considérer des jeunes d'abord comme des ressources plutôt que des problèmes ;

Un service civique, ce n'est pas un emploi, ni un stage ou une mesure d'insertion

Qu'est-ce que le Service civique ?

Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un **engagement volontaire** d'une durée de 6 à 12 mois,
- pour l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans un des neuf domaines d'interventions **reconnus prioritaires pour la Nation** : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence,
- donnant lieu au versement d'une **indemnité** prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé),
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

À terme, 150 000 jeunes, soit 15% d'une tranche d'âge, effectueront chaque année leur Service Civique.

Les volontaires en Service Civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer.

Ainsi, les missions de service Civique permettent de:

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Les obligations pour l'organisme d'accueil

- Un **tuteur pour chaque jeune**: un tuteur est désigné au sein de l'organisme d'accueil. Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.

Il s'agit ici d'un point clé de la réussite de l'accueil de volontaires

- Une **formation civique et citoyenne** doit être proposée au volontaire en Service Civique. Cette formation civique et citoyenne comprend, de manière obligatoire une formation aux premiers secours (PSC1).
- Les organismes d'accueil **accompagnent** les volontaires dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir**.
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service Civique.

Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service Civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 472,97 euros** net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de ces 472,97 euros net, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 107,58 euros net (si RSA ou boursier).

Enfin, la collectivité verse aux volontaires **une prestation** nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant de cette prestation est fixé à **107,67 euros** (montant pratiqué généralement par l'ensemble des organismes accueillants).